

REPUBLIQUE FRANCAISE
—
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
—
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
—
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 01/07/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/07/2024

N° DELIBERATION : 2024-34

OBJET : Déclassement du domaine public Filioles/Divisons
Communes de l'Isle sur Sorgue et Velleron

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	16
	Nbre de suffrages exprimés	16
VOTE	Pour	16
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André Bernard (Président), Frédéric Maillet (Vice-Président), Marie Hélène Argence, Michel Gontier, Jean Marc Long, Frédéric Frizet, André Roux, Daniel Leydier, Franck Rey, Sébastien Claudel, Olivier Jacquet (syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Jérôme Rouch à M. Frédéric Maillet
M. Michel Bres à M. André Bernard
M. Rémy Salignon à M. André Roux
M. Brigitte Tramier à M. André Bernard
M. Thierry Usseglio à M. Frédéric Maillet

Absents excusés : M. Luc Bartolo, Michel Recordier, Clément Lauzier, Guillaume Vandersteen, Stéphane Point, Guillaume Gréter (syndics).

Pour assurer sa mission de service public, l'ASA du Canal de Carpentras dispose d'ouvrages publics implantés sur des terrains privés ou publics, afin d'acheminer l'eau sur les parcelles de son périmètre.

Sur les communes de l'Isle sur Sorgue et Velleron, le canal a modernisé son réseau et des secteurs sont actuellement entièrement desservis par un réseau sous pression.

C'est pourquoi, les filioles et divisions répertoriées en pièce jointe ne servent plus à l'irrigation car la desserte en eau d'irrigation des parcelles est rendue via le réseau sous pression. Elles n'ont donc plus de fonction dans l'accomplissement de l'objet de l'ASA.

Le Président présente précisément les ouvrages de l'ASA qui ne servent plus dans l'accomplissement de ses missions et qui doivent par conséquent être déclassés du Domaine Public.

Il s'agit de 5 filioles et 2 divisions sur la commune de l'Isle sur Sorgue :

-Filiole Saint Julien, filiole Amadou, filiole Bressy, filiole Véran, filiole Roquebrune
-Division Roquebrune, division Veve

et 1 filiole et 3 divisions sur la commune de Velleron :

-Filiole Prise Poulet 3
-Division Allemand, division Prise Poulet 3, division Martels.

Le tableau joint présente plus précisément les différentes filioles et divisions ainsi que le linéaire concerné qui représente 5,28 km de réseau.

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Constate que les filioles et divisions énoncées ci-dessus et répertoriées en pièce jointe n'ont plus d'intérêt pour l'ASA dans l'accomplissement de ses missions du fait de la modernisation du réseau d'irrigation.
- prononce le déclassement du domaine public de l'ASA de ces 6 filioles et 5 divisions énoncées ci-dessus et répertoriées en pièce jointe à cette délibération

Cette délibération sera notifiée aux propriétaires concernés. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification ou de sa notification aux intéressés.



Pour copie conforme
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président



Déclassement Isle sur Sorgue/Velleron - Juillet 2024

Communes	Noms filioles/divisions	distance (km)
Isle sur Sorgue	filiole Saint Julien	1,100
	filiole Amadou	0,530
	filiole Bressy	0,180
	filiole Véran	0,560
	filiole Roquebrune	1,460
	Division Roquebrune	0,135
Velleron	Division Veve	0,365
	Division Allemand	0,300
	Division Prise Poulet 3	0,195
	Filiole Prise Poulet 3	0,455
	Division Martels	0,280
	TOTAL	5,560

232, Av. Frédéric Mistral
84200 CARPENTRAS
04 90 63 10 73
contact@canaldecarpentras.com

www.canaldecarpentras.com

